



Crédit photo : Pixabay

# Et pourquoi pas l'alternance à l'Université de Poitiers ?

*Contrat d'Apprentissage  
vs  
Contrat de Professionnalisation*



# L'alternance : c'est...

- Poursuivre vos études supérieures tout en entrant dans la **vie active**.
- Concilier les enseignements **théoriques** à l'Université avec une expérience professionnelle **pratique** en entreprise.
- 2 types de contrats : **le contrat d'apprentissage** et **le contrat de professionnalisation**.

## Quelques chiffres à l'Université de Poitiers :



À la rentrée 2020 + de **900 alternants formés**

+ **50 formations** : DUT, L Pro, Master 2, Diplôme d'ingénieur

+ **10 domaines de formation** :

*Industrie - informatique - gestion - marketing communication - banque  
assurances - commerce - administration publique - sport - droit ...*



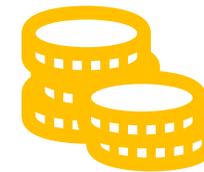
# Contrat d'Apprentissage vs Contrat de Professionnalisation

## Principales différences réglementaires

	Contrat d'Apprentissage	Contrat de Professionnalisation
Bénéficiaires	16 à moins de 29 ans révolus	16 à 25 ans + 26 ans pour les demandeurs d'emploi
Types et durée de contrat	CDD de 6 mois à 3 ans ou CDI	CDD de 6 à 12 mois ou CDI
Entreprises	Privées ou publiques domiciliés en France	Privées ou EPIC domiciliés en France <i>Établissement public à caractère commercial ou industriel</i>
Délai de signature du contrat	3 mois avant le début de la formation et 3 mois après le début de la formation	1 mois avant le début de la formation et jusqu'à 2 mois après maximum
Aides	<a href="http://www.cfasup-na.fr/les-avantages-et-les-aides">http://www.cfasup-na.fr/les-avantages-et-les-aides</a>	<a href="#">Consultez notre site internet</a>



# Qui dit Alternance, dit Rémunération !



Pour vous, un des avantages non négligeable à se lancer dans l'alternance, c'est la rémunération mensuelle !

Le salaire minimum légal se calcule en fonction de votre type d'alternance, du niveau de diplôme préparé et de votre âge.

## Pour un contrat d'Apprentissage

	Avant 18ans	De 18 à 20ans	De 21 à 25ans	26ans et +
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%	100%
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61%	100%
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78%	100%



## Pour un contrat de Professionnalisation

Tranche d'âge	Rémunération mini
16 – 20 ans	65 % du SMIC
21 – 25 ans	80 % du SMIC
26 ans et +	100 % du SMIC (ou 85 % du minimum conventionnel)

 Par exemple, tu es âgé de 21 ans, apprenti·e en licence pro ou en Master 2, cela équivaut à un niveau 2<sup>ème</sup> année, tu bénéficieras donc d'un salaire minimum de 61% du SMIC (variable selon l'âge). Si tu as 27 ans tu bénéficieras de 100% du SMIC.

Pour le CP, le salaire se calcule uniquement en fonction de l'âge !

### Le petit + :

Les conventions, accords collectifs de branches ou d'entreprises peuvent fixer des rémunérations minimales plus élevées. L'employeur peut également fixer contractuellement une rémunération plus favorable à l'alternant.



# Un nouveau statut et des avantages

Le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation sont des contrats de travail.

**Vous avez donc un statut de salarié** de l'entreprise bénéficiant de l'ensemble des dispositions applicables aux autres salariés.

## Encore d'autres avantages...

### en entreprise :

- ✓ 2,5 jrs de congés minimum par mois
- ✓ Bénéficiaire des avantages de l'entreprise : *mutuelle, Comité d'Entreprise*
- ✓ Cotisation à l'assurance chômage
- ✓ Cotisation à la retraite
- ✓ Expérience professionnelle reconnue

### à l'université :

- ✓ Un accompagnement tout au long de votre formation par un tuteur enseignant / maître d'apprentissage et un tuteur en entreprise
- ✓ Exonération des droits d'inscription



# Le Pôle Alternance : vous accompagne dans votre projet d'alternance

## Besoin d'aide dans votre préparation ?

Consultez [nos fiches pratiques !](#)

- #1 – je rédige mon CV
- #2 – je rédige ma lettre de motivation
- #3 – je prépare mon entretien
- #4 – j'ai trouvé mon alternance

## Consultez les sites web

En savoir plus sur l'apprentissage  
<http://www.cfasup-na.fr/>

En savoir plus sur le contrat de  
professionnalisation  
<http://upro.univ-poitiers.fr/>

**Une question ? Contactez-nous :**

**UP&PRO – Pôle Alternance**

 05.49.45.48.74 ou 46 47

 [up-pro.alternance@univ-poitiers.fr](mailto:up-pro.alternance@univ-poitiers.fr)

 <http://upro.univ-poitiers.fr/>

